

## INSECTICIDES

Pour les associations de substances actives, seules les spécialités commerciales citées ci-dessous sont utilisables

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
Acétate de E7 dodecadienyle	Phéromone	Rak 2	
Acétate de Z9 dodecenyle		Rak 1	
Acétate de E7 dodecadienyle + Acétate de Z9dodecenyle		Rak 1+ 2	
Bacillus thuringiensis		Biobit 2X, Batik, Insectobiol 2X, Insectobiol L, Bacivers, Delfin, Dipel 2X, Dipel DF, Xentari	
Spinosad	Spinosoïde	Success 4	2 traitements maximum/an
Fenoxycarbe	Carbamate	Inségar, Précision	3 traitements maximum/an avec de 2 applications maximum de la même substance active
Lufénuron + Fénoxycarbe	Association	Lufox	
Lufénuron	Benzoyl-urée	Fuoro	
Tébufénozide	Benzhydrazide	Confirm	
Flufenoxuron	Acylurée	Cascade, Pacord	
Indoxacarbe	Oxadiazine	Steward, Explicit	2 traitements maximum/an
Chlorpyriphos éthyl	Organophosphoré	Pyrinex ME	<b>Zone d'arrêté préfectoral sur la flavescence dorée :</b> 2 traitements maximum/an. <b>Zone n'ayant pas d'arrêté préfectoral sur la flavescence dorée :</b> 1 traitement maximum/an.
Chlorpyriphos méthyl		Dursban 2, Dursbel, Nelpon D	
Acrinathrine	Pyréthrianoïde de synthèse	Orytis	<b>Zone d'arrêté préfectoral sur la flavescence dorée :</b> 2 traitements maximum/an de ces spécialités contenant ces substances actives  <b>Zone n'ayant pas d'arrêté préfectoral sur la flavescence dorée :</b> 1 traitement maximum/an de ces spécialités contenant ces substances actives
Alphaméthrine		Fastac, Magéos MD, Clameur, Astor, Vorax	
Béta cyfluthrine		Ducat, Cajun	
Bifenthrine		Talstar Flo, Brigade, Bistar	
Cyfluthrine		Baythroid, Blocus, Zapa	
Cyperméthrine		Aphicar, Cyperfor, Sherpa 10, Supersect	
Deltaméthrine		Pearl Protech, Décis Protech, Split Protech, Décis micro, Pearl micro, Split micro	
Esfenvalérate		Sumi-alpha	
Lambda cyhalothrine		Karaté Zéon, Karaté Xpress	
Tau fluvalinate		Klartan	
Betacyfluthrine + Fenitrothion	Association	Pilier	<b>Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives.</b> Attention : Chaque application de ce type de spécialités commerciales revient à utiliser 1 organophosphoré plus 1 pyréthrianoïde de synthèse à comptabiliser dans le quota des 1 à 2 organophosphorés et pyréthrianoïdes de synthèse utilisables
Deltaméthrine + Chlorpyriphos méthyl	<b>Attention : Seules les spécialités commerciales citées ci-contre sont utilisables</b>	Crésus	

## ACARICIDES

Une classe de résistance est utilisée une seule fois par an

Substances actives	Classe de résistance	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
Clofentézine	2	Appolo 50 SC	Ce traitement est à comptabiliser dans le quota de 1 à 2 pyréthrinoïdes utilisables (voir tableau des Insecticides)
Cyhexatin	1	Pennstyl 25 WP, Pennstyl 600 Flow, Techn'acid PM	
Dicofol	3	Carbax 360, Kelthane MF	
Etoxazole	10	Bornéo	
Fenazaquin	8	Turquoise	
Hexythiazox	2	Nissorun	
Propargite	6	Omite 57 New, Omite 30 WP	
Pyridabène	8	Poséidon	
Tebufenpyrad	8	Masaï	
Bifenthrine + Tebufenpyrad	4+8	Acarifas	
Clofentézine + Bifenthrine	2+4	Torant CL	
Hexythiazox + Propargite	2+6	Topvigne	

Dernière campagne d'utilisation pour les **spécialités commerciales** suivantes :

Dicofol	3	Callifol, Dicophyt	
---------	---	--------------------	--

## HERBICIDES

Toutes les spécialités commerciales homologuées contenant plusieurs substances actives doivent se soumettre aux conditions d'utilisation de chaque substance active.  
Le désherbage total avec des herbicides de pré-levée est interdit sauf pour les parcelles ayant une dérogation. Dans ce cas, les produits contenant du diuron restent strictement interdits.

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
<b>Herbicides de pré-levée (aucune utilisation de pré-levée du 15 juillet au 31 janvier)</b>			
Flazasulfuron	Sulfonyluré	Katana	Le désherbage total avec des herbicides de pré-levée est interdit sauf pour les parcelles ayant une dérogation
Oryzalin	Toluidine	Surflan	
Pendiméthaline		Prowl 400, Baroud SC	
Flumioxazine	Phénylimide	Pledge	
Isoxaben	Benzamide	Cent 7	<b>Utilisation uniquement sur planter (vigne plantée à partir du printemps 2004)</b> Le désherbage total avec des herbicides de pré-levée est interdit sauf pour des parcelles ayant une dérogation.
Propyzamide	Benzamide	Kerb Flo, Rapsol WG	Le désherbage total avec des herbicides de pré-levée est interdit sauf pour les parcelles ayant une dérogation
Oxyfluorène	Diphényl-éthers	Goal 2E	Le désherbage total avec des herbicides de pré-levée est interdit sauf pour des parcelles ayant une dérogation
Flumioxazine + Diuron	Association	Donjon	Diuron : dose maximale de 400 g de substance active/ha/an Strictement interdit en plein
Pendiméthaline + Diuron		Melkior	
Oryzalin + Diuron		Dirimal, Quintet	
Propyzamide + Oxyfluorène		Peral Pro, Emir	
<b>Herbicides de post-levée (aucune utilisation de post-levée du 1er septembre au 31 janvier)</b>			
Cycloxydimé	Cyclohexanone	Stratos Ultra	1 application maximum/an
Fluazifop-p-butyl	Aryloxyphénoxy-propionate	Fusilade Max	
Quizalofop p-éthyl +	Phénoxypropionate	Targa D +, Pilot, Etamine, Léopard 120	
Haloxfop R	Aryloxyphénoxy-propionate	Eloge, Nomade	(R) Dose maximale de 2200g/ha/an
Glyphosate Acide	Aminophosphonate	Azural AT, Buggy Plus, Buggy concentré, Oxalis, Roundup Flash, Roundup Expert, Roundup energy ou 680, Bypass, Freeland, Touchdown Système 4, Touchdown Plus, Azural Pro	
		Ouragan	
Glufosinate ammonium	Aminophosphonate	Basta F1	1 application maximum/an en plein ou 2 applications sur le rang (épamprage non compris) + 1 application sur taches.
Diquat	Ammoniums quaternaires	Réglone 2	
Amitrole	Triazole	Diazole TL, Weedazol TL	1 application maximum/an en plein (ou 2 applications sur le rang) + 1 application sur taches.
Amitrole + Glyphosate	Association	Azural Duo, K par K, Weemax GT, Weemax Duo	Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives
Amitrole + Aclonifen		Derby	
<b>Association d'herbicides de pré + post-levée (aucune utilisation de pré-levée du 15 juillet au 31 janvier et de post-levée du 1er septembre au 31 janvier)</b>			
Diuron + Glyphosate	Association	Trevissimo	1 application maximum/an en plein (ou 2 applications sur le rang) + 1 application sur taches <b>Diuron : dose maximale de 400 g de substance active/ha/an</b> <b>Strictement interdit en plein</b>
		Amok, Azural Plus	
Diuron + Amitrole		Amigo, Glaive	
Isoxaben + Amitrole		Torch, Nabega	
			<b>Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives</b>

## FONGICIDES

Pour l'excoriose, le black-rot et la nécrose bactérienne, se reporter aux produits autorisés déjà cités dans les parties oïdium, mildiou

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
<b>Pourriture grise</b>			
Diéthofencarbe + Carbendazime	Benzimidazole + phénylcarbamate	Sumico L, Jonk	1 traitement maximum/par famille/an
Fenhexamid	Hydroxyanilide	Teldor, Lazulie	
Fluazinam	Phénylpyridylamine	Sekoya	
Fludioxonil	Phénylpyrrole	Geoxe	
Fludioxonil + Cyprodinyl	Phénylpyrrole + Anilino - pyrimidine	Switch	
Mepanipyrim	Anilino - pyrimidine	Cockpit, Japica	
Pyriméthanil		Scala, Toucan	
Boscalid	Carboxamide	Cantus	
Bacillus subtilis		Serenade	
Iprodione	Dicarboximide	Kidan, Rovral PM, Rovral Aquaflo	
Procymidone		Kimono, Sumisclex	
Vinchlozoline		Ronilan DF	
<b>Oïdium</b>			
Krésoxim Méthyl	QoI	Stroby DF	3 traitements maximum/an dont également Azoxystrobine, Famoxadone, Fénamidone et Pyraclostrobine ; les traitements associant deux de ces substances actives comptent pour une seule application ; pas plus de 2 traitements consécutifs
Trifloxystrobine		Flint, Consist, Natchez	
Quinoxyfen	Phénoxyquinoleïne	Legend, Elios	3 traitements maximum/an
Soufre		Actiol, Héliosoufre S, Microthiol SP Dispers, Thiovit jet microbille, Citrothiol DG, Citrothiol liquide, Solfo LI, Fluidosoufre, Coq 95, Ventiflor, Sulfol LS	6 traitements maximum/an
Métrafénone	Benzophénone	Vivando	2 traitements maximum/an
IBS	Triazole ou Pyrimidine	Indar EW, Abilis, Systhane New, Systhane Max, Expatrion 240, Licorne, Score, Rubigan, Olymp 10 EW, Apanage, Irvy, Mycloss Fort, Topaze, Corail, Antenne, Gremar, Baytan 5 Liquide, Impala, Atomium, Atemi 10	3 traitements maximum/an
Dinocap	Dérivé du phénol	Karathane LC	3 traitements maximum/an, y compris en association. Utilisation à la dose pleine uniquement en rattrapage
Spiroxamine	Spirocétalamine	Hoggar, Prosper	3 traitements maximum/an
IBS + Dinocap	Association	Karamat, Neptune, Sabithane, Préface	<b>Respecter les conditions d'emploi de chaque substance active</b>
IBS + Soufre		Mac 2, Mac 2 Dispers	
IBS + Spiroxamine		Milord	
Krésoxim Méthyl + Boscalid		Collis	
<b>Oïdium + Mildiou</b>			
Azoxystrobine + Folpel	Association	Quadris Max	3 traitements maximum/an à inclure dans les traitements avec Krésoxim méthyl, Trifloxystrobine, Famoxadone et la Fénamidone ; les traitements associant deux de ces substances actives comptent pour une seule application ; pas plus de 2 traitements consécutifs
Pyraclostrobine + Folpel		Cabrio Star, Cabrio Ultra	
Pyraclostrobine + Métirame zinc		Cabrio Top	

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
<b>Mildiou</b>			
Iprovalicarb	Amino-acide-amide-carbamate	Substance active toujours en association dans les spécialités commerciales	3 traitements maximum/an contenant l'une ou l'autre de ces substances actives
Diméthomorphe	Dérivé de l'acide cinnamique		
Métrirame de Zinc	Dithiocarbamate	Polyram DF	Dose maximale cumulée sur l'année de 5 600 g de substance active/ha/an
Cuivre		Nombreuses spécialités commerciales homologuées	Les apports ne doivent pas dépasser 4 500 g de cuivre métal/ha/an Une dérogation pourra être délivrée par le Conseil d'Administration si accident climatique
Cymoxanil	Acétamide	Substance active toujours en association dans les spécialités commerciales	4 traitements maximum/an
Zoxamide	Benzamide	Substance active toujours en association dans les spécialités commerciales	3 traitements maximum/an
Azoxystrobine	QoI	Substances actives toujours en association dans les spécialités commerciales	3 traitements maximum/an à inclure dans les traitements avec Krézoxim méthyl, Trifloxystrobine ; les traitements associant deux de ces substances actives comptent pour une seule application ; pas plus de 2 traitements consécutifs
Famoxadone			
Fénamidone			
Pyraclostrobin			
Fosétyl-Al	Phosphonate	Substance active toujours en association dans les spécialités commerciales	4 traitements maximum/an ; sur plantier de 1er et 2ème feuille, autorisation de 6 traitements/an
Folpel	Phtalimide	Nombreuses spécialités commerciales homologuées	Arrêt des traitements conseillé au stade 33 (fermeture de la grappe) et au plus tard au stade 35 (début véraison)
Bénalaxyl	Anilide	Substances actives toujours en association dans les spécialités commerciales	2 traitements maximum/an <b>Respecter les conditions d'emploi de chaque substance active</b>
Méfénoxam			
Mancozèbe	Dithiocarbamate	Nombreuses spécialités commerciales homologuées	Une de ces substances actives seule : uniquement sur excoriose. substances actives associées : 2 traitements maximum si pas de traitement excoriose. 1 traitement maximum, si un traitement excoriose.
Manèbe			
Cymoxanil + Folpel	Association	Bramane, Sygan S, Sarman F, Amarak F, Enomix F	<b>Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives</b>
Cymoxanil + Folpel + Cuivre		Antéor CLV Advantage, Macc-cyfor	
Cymoxanil + métrirame zinc		Aviso DF	
Cymoxanil + métrirame zinc + Cuivre		Aviso Cup DF	
Cymoxanil + Mancozèbe		Sarman M, Remiltine S pépîte, Sitalan, Dauphin	
Cymoxanil + Propinèbe		Diamefan	
Cymoxanil + Cuivre		Copral, Macc-Cymal, Sarman C2, Selva, Curzate R	
Cymoxanil + Chlorothalonil + Folpel		Vignar 2	
Cymoxanil + Mancozèbe + Cuivre		Sarman MC, Macc-Cymo, Rémitline CS pépîte, Fulvax C+, Cuprofix CM activé dispers, Sulfastop CZ	
Cymoxanil + Mancozèbe + Fosétyl-Al		Almanach Flash	
Cymoxanil + Mancozèbe + Folpel		Novafix FM activé dispers, Sygan LS, Rémitline F Pépîte	
Cymoxanil + Mancozèbe + Folpel + Cuivre		Syphal LS, Cursor GD	

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
Cuivre + Folpel	Association	Cuprofix F Disperss, Cuf 15-30, Phaltocuire BX, Mycotox	<b>Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives</b>
Cuivre + Manèbe		Cuprofix M Disperss, Sulfacube, Cupror M	
Cuivre + Mancozèbe		Cuprofix 30 Disperss, UC 70, Fongibleu	
Cuivre + métirame zinc		Kauritil DF	
Diméthomorphe + Folpel		Panthéos, Fastime	
Diméthomorphe + Mancozèbe		Acrobat M DG	
Famoxadone + Mancozèbe		Clip	
Famoxadone + Cuivre		Equilibre Disperss	
Famoxadone + Cymoxanil + Cuivre		Solution Disperss	
Famoxadone + Cymoxanil + Folpel		Equation F	
Fosétyl-Al + Folpel		Mikal Flash, Altigan Flash, Epylog Flash, Option Flash, Kilim Flash	
Fosétyl-Al + Mancozèbe		Rhodax Express, Artimon	
Fosétyl-Al + métirame zinc		Sillage, Slogan	
Fosétyl-Al + Cymoxanil + Folpel		Valiant Flash, Lexic Flash	
Iprovalicarb + Cuivre		Ocarina	
Iprovalicarb + Folpel		Sirbel UD, Odena UD	
Iprovalicarb + Mancozèbe		Yorel, Mandore	
Méfénoxam + Mancozèbe		Eperon pépité	
Méfénoxam + Folpel		Eperon mix pépité, Ridgold F	
Bénalaxyl + Folpel		Tairel F liquide, Amalfi	
Bénalaxyl + Mancozèbe		Tairel M, Tairel M SH	
Bénalaxyl + Mancozèbe + Fosétyl-Al		Carlit Express, Clovis	
Fénamidone + Cuivre		Utilis	
Fénamidone + Folpel	Vivum		
Zoxamide + mancozèbe	Electis, Roxam Combi		
<b>Excoriose (nombreuses spécialités, voir aussi liste fongicides oïdium, mildiou)</b>			
Tolyfluanide	Sulfamide	Méthyleuparène UD	

Dernière campagne d'utilisation pour les **spécialités commerciales** suivantes :

<b>Oïdium</b>			
IBS	Triazole ou Pyrimidine	Anvil, Systhane 12 E, Mycloss	3 traitements maximum/an
Dinocap	Dérivé du phénol	Karathane SH	3 traitements maximum/an, y compris en association. Utilisation à la dose pleine uniquement en rattrapage
IBS + Quinoxifén	Association	Gémeau	<b>Respecter les conditions d'emploi liées aux substances actives</b>
<b>Mildiou</b>			
Cuivre		Kocide 101, Kocide 50, Cuprader DG, Gypsy 50, Gypso PM, Cupravit	Les apports ne doivent pas dépasser 4 500 g de cuivre métal/ha/an
Folpel	Phtalimide	Ryl Spécial Fluide	Arrêt des traitements conseillé au stade 33 (fermeture de la grappe) et au plus tard au stade 35 (début véraison)
Mancozèbe	Dithiocarbamate	Dithane SH	Une de ces substances actives seule : uniquement sur excoriose. Substances actives associées : 2 traitements maximum si pas de traitement excoriose. 1 traitement maximum, si un traitement excoriose.

## DIVERS

Substances actives	Famille	Spécialités commerciales <i>liste non exhaustive</i>	Conditions d'emploi
<b>Maladies des bois (esca, eutypiose)</b>			
Fluzilazole + Carbendazime	Association	Escudo	Traitement non comptabilisé dans le quota des 3 IBS et des anti-Botrytis
<b>Epamprage</b>			
Carfentrazone éthyl	Triazolinone	Spotlight Plus Shark	Ces spécialités commerciales n'ont pas d'homologation herbicide.
Glufosinate ammonium	Aminophosphonate	Basta F1	
Diquat	Ammoniums quaternaires	Réglone 2	
<b>Dévitilisation</b>			
Glyphosate	Aminophosphonate	Roundup, Roundup bioforce, Roundup Flash, Roundup Max, Roundup TDI	(R) Dose maximale 2880g/ha/an, quantité maximale de bouillie à utiliser 200l/ha
Triclopyr	Dérivé de l'acide pyridyloxyacétique	Garlon Inov	
<b>Débroussaillage hors parcelles</b>			
Triclopyr	Dérivé de l'acide pyridyloxyacétique	Garlon Inov	Utilisation uniquement sur taches en dehors des parcelles
<b>Hélicides</b>			
Mercaptodiméthur	Carbamate	Mesural Pro	Seules les formulations appâts sont autorisées après accord du technicien
Métaldéhyde		Sluga, Metarex RG, Ontario G, Techn'o Extralugec	
Thiodicarbe	Carbamate	Skipper	
Méthomyl		Métover	
<b>Eclaircisseurs</b>			
L'éthéphon est utilisable uniquement en complément éventuel de mesures de réduction de production ou de contrôles de grappillons : Sierra			
<b>Répulsifs</b>			
Seuls les huiles empyreumatiques et le zirame (Aaprotect) sont autorisés			

<b>Désinfection des sols</b>			
<b>En attendant l'évolution de la réglementation en cours, l'application de ces substances actives reste autorisée. Elle reste cependant soumise à un accord technique préalable</b>			
1,3 - Dichloropropène	Dérivé du propène	DD 92, Doflone 2000, Télone 2000	Utilisation contre le court-noué
Métam-sodium	Dithiocarbamate	Esaco	Utilisation contre les pourridés et les nématodes non enkystés
Aldicarbe	Dérivé de l'acide carbamique	Témik 10 G	Utilisation contre le court-noué si accord technique.

**Recommandations concernant l'Aldicarbe** : Date limite d'utilisation au 31 décembre 2006 pour une plantation au printemps 2007.

<b>Dernière campagne d'utilisation</b>			
<b>Désinfection des sols</b>			
Tétrathiocarbonate		Enzone	Utilisation contre les pourridés